

---

## CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°5

Judi 2 mars 2023

---

**Membres élu.e.s présent.e.s** : François BRIZAY, Tom DELAMAIN, Nadine DIEUDONNE-GLAD, François DUBASQUE, Damien DUPERRE, Marie FERRU, Arnaud FRANCOIS, Chloé FREYGNAC-VERDIER, Sandrine GIL, Jérôme GREVY, Thomas GUGLIELMO, Alistair HENDERSON, Isabelle HIS, Armelle JACQUEMOT, Lou JEZEQUEL, Anne JOLLET, Stéphane JOUFFRE, Yara KOUAIDER, Pascale LARIGAUDERIE, Matthieu LEE, Séverine LEMAITRE, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Mattéo MADIER, Marjolaine MAUROUX, Isabelle SANTOIRE, Jean Louis YENGUE

**Membres élu.e.s excusé.e.s** : Sébastien AUBINEAU, Maylis BOUDREAUULT, Pascal CHAUCHEFOIN, Henri COLIN, Jean-Marie LECOINTRE, Loïc MAZOU

**Absent.e.s ayant donné procuration** : Sébastien AUBINEAU à Marjolaine MAUROUX ou à défaut à François LUMINEAU, Pascal CHAUCHEFOIN à Marie FERRU ou à défaut à François DUBASQUE, Loïc MAZOU à Anne JOLLET ou à défaut à Benoît LEROUX

**Membres invité.e.s présent.e.s** : Samuel ARLAUD, Benoît AUBIGNY, Cécile AUZOLLE, Emmanuel BABBI, Pascal BOUCHERY, Olivier CLOCHARD, Yannis DELMAS, Ludovic GAUSSOT, Sophie JALABERT, Pierre KAMDEM, Philippe MAINTEROT, Eric MARCEAU, Gilles MARMASSE, Christian PAPINOT, François RIGALLEAU, Gabrielle SCHMID, Nicolas TRAN, Catherine TREHONDAT, Nicolas VIBERT, Cécile VOYER

**Membres invité.e.s excusé.e.s** : Isabelle AABKARI, Claire BEAUSSE, Marina GABET, Serge HELIAS, Lucie MALBOS

**Invité.e.s exceptionnel.le.s** : Nicolas BOISTAY, Sébastien LAFORGE, Virginie LAVAL

## 1. Politique d'emploi de l'Université de Poitiers

Le Conseil reçoit la présidente de l'Université de Poitiers, Virginie Laval, le vice-président Ressources humaines, Sébastien Laforge et le directeur général des services adjoint, Nicolas Boistay venu.e.s présenter la politique d'emploi de l'UP.

Le dialogue autour de l'emploi est positionné dans un cycle de dialogues très large entre la présidence de l'UP et les quatorze composantes. Les quatre autres dialogues thématiques sont la formation, les finances, le patrimoine et le numérique. Chaque dialogue se tient entre un.e vice-président.e entouré.e de son équipe et chaque composante. Les vice-président.e.s font ensuite la synthèse des échanges, puis la présidente reçoit chaque composante pour revenir sur les entretiens et les demandes faites.

Depuis l'année dernière, chaque résultat de chaque composante est communiqué lors des réunions entre la présidence et les directions des composantes.

La présidence a souhaité lancer une nouvelle dynamique avec une campagne d'emploi globale et pluriannuelle. Globale, c'est-à-dire qui inclut les BIATSS, enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheu.r.se.s car tous les emplois relèvent de la même masse salariale. Pluriannuelle car l'objectif est de maintenir la masse salariale sur les années à venir.

La campagne d'emploi est basée sur les axes stratégiques suivants :

- Equilibrer les dynamiques formation et recherche
- Répondre de manière résolument interdisciplinaire aux enjeux sociétaux mondiaux
- S'affirmer en tant qu'établissement responsable

La méthode se veut transparente. Les résultats de la campagne 2022 ont été communiqués.

Les critères sont les suivants, avec deux aspects : les modalités de recrutement et les règles générales (selon la nature de la vacance du poste).

Pour les postes BIATSS :

- Titulaires :
  - o Ouverture au concours avec respect de l'équilibre entre concours externe et interne
  - o Respect de l'obligation d'emploi pour les personnes en situation de handicap
  - o Dispositif PACTE (pour les personnes éloignées de l'emploi) pour les postes de catégorie C
- Mutation et départ en retraite : renouvellement dès le départ ou redéploiement
- Détachement ou disponibilité :
  - o Les règles sont nationales pour les postes dans les BU et les postes d'ITRF : il y a possibilité de conserver le support
  - o Pour les postes d'AENES, il est possible de publier le poste au mouvement académique après un délai d'un an de vacance.

Pour les postes d'enseignant.e.s et d'enseignant.e.s-chercheu.r.se.s :

Les modalités de recrutement sont fixées :

- Pour chaque demande de poste, un profil d'enseignement et de recherche est requis
- Un poste de langues est réaffecté à la maison des langues
- Si le recrutement est infructueux, l'UP s'engage à remettre le poste au concours l'année suivante
- Si plusieurs postes sont demandés dans une même section CNU, il est demandé de vérifier que le vivier de candidat.e.s est suffisant

Selon le type de vacance :

- Départ en retraite : un poste d'ATER pendant au moins un an ou redéploiement ou transformation
- Détachement ou disponibilité :



- Enseignant.e-chercheu.r.se : le support de poste est occupé alors ATER
- Enseignant.e : l'enseignant.e n'étant pas automatiquement réaffecté.e à son poste alors ATER ou recrutement ou redéploiement à l'issue du détachement ou de la disponibilité

La décision de mettre un.e ATER pendant la 1<sup>ère</sup> année suite à un départ en retraite est motivée par le maintien de la masse salariale. L'objectif est aussi d'assurer la soutenabilité de l'établissement pour éviter la mise sous tutelle du rectorat qui prendrait la main sur le budget avec un risque de coupes franches dans les emplois ; des universités françaises ont subi des gels d'emploi, ce qui n'est pas le cas de l'Université de Poitiers.

Les effectifs d'étudiant.e.s sont pris en compte avec le critère du lien formation/recherche pour les postes d'enseignant.e.s-chercheu.r.se.s.

Après quelques échanges avec le Conseil, le directeur remercie Virginie Laval, Sébastien Laforge et Nicolas Boistay pour leur intervention.

## 2. Approbation du PV du Conseil du 26 janvier 2023

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 3. Informations générales

### A. Bilan de la Journée Portes Ouvertes

La journée Portes ouvertes qui s'est tenue samedi 25 février a été organisée par Sophie Jalabert, responsable du service communication, pour l'UFR SHA.

La journée s'est bien passée. Le nombre de visiteu.r.se.s est stable, environ 2 000 personnes. Ces visiteu.r.se.s étaient content.e.s de l'accueil reçu.

Sophie Jalabert remercie tous les participant.e.s à cette journée, tant enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheu.r.se.s que BIATSS. Elle souligne la grande participation étudiante à cette édition par l'intermédiaire des élu.e.s au Conseil d'UFR, des associations étudiantes, des étudiant.e.s musicien.ne.s qui ont assuré une scène musicale et de l'AFEV. Elle les remercie toutes et tous.

Des photos de la journée prises par Isabelle Fortuné (service communication) sont disponibles sur Facebook et Instagram.

Un seul bémol pour cette journée, toutes les formations de master n'étaient à nouveau pas représentées cette année. Les futur.e.s candidat.e.s présent.e.s à cette journée ne sont pas de l'UP et n'assistent donc pas au salon des masters. Ils.elles ont des questions spécifiques qui s'adressent à l'enseignant.e responsable du parcours. Sophie Jalabert rappelle qu'il est possible d'assurer la permanence sur un ou des créneaux horaires réduits ou de proposer une visioconférence. Les formations de master et leurs enseignant.e.s sont la spécificité d'un établissement. De plus, les formations de 2<sup>nd</sup> cycle permettent de rassurer les futur.e.s étudiant.e.s et leurs familles sur la continuité de leurs études et l'insertion professionnelle.

Au regard du retour de cette journée, le service communication proposera aux départements de formation de retravailler leurs supports de communication sur les maquettes en prenant en compte leur public cible, i.e., les lycéen.ne.s.

Gabrielle Schmid, responsable adjointe de la BU Michel Foucault, confirme le succès de cette journée avec 600 visiteu.r.se.s reçu.e.s ravi.e.s de pouvoir visiter les lieux.

Sophie Jalabert remercie Hélène Fortin, responsable de la BUMF, d'avoir obtenu et organisé l'ouverture de la BUMF pour cette JPO.

Une élue demande comment est financée la JPO.

Toute la communication de cette journée est prise en charge par l'Université de Poitiers.

L'UFR prend en charge les frais de reprographie des dépliant des maquettes de formation. Le coût est modique puisque le travail est effectué par la reprographie de l'UFR Droit. L'UFR prend également en charge les plateaux repas des participant.e.s présent.e.s toute la journée.

Les référent.e.s insertion sont rémunéré.e.s par l'UFR. Leur contrat annuel inclut des heures pour cette journée.

## B. Travaux de remplacement des huisseries du bât. E15

Le remplacement des huisseries du bâtiment E15 entraîne au préalable le désamiantage d'une partie des locaux : le service scolarité, puis le service financier. Les collègues concerné.e.s occupent la salle des Actes le temps du désamiantage.

Du télétravail exceptionnel avec un maximum de trois jours par semaine a été accepté par la DRH pour les collègues BIATSS impacté.e.s les jours où les huisseries de leur bureau sont changées. Le menuisier met environ un jour pour changer une huisserie. A cela, il faut ajouter les travaux de finition du maçon qui revient plus tard.

Les travaux ont débuté pendant la pause pédagogique de février et se poursuivront jusqu'en juin.

Les collègues BIATSS peuvent donc être un peu moins disponibles sur place ou occuper un bureau différent de leur bureau habituel.

Une économie sur le chauffage au gaz est attendue. Les effets sont déjà ressentis en salle des Actes où deux fenêtres ont été changées.

La façade du bâtiment côté sud est également rénovée partiellement.

A la suite de ces travaux, débiteront ceux de l'accessibilité du bâtiment avec en particulier un travail sur les accès ou évacuations des salles des Actes, DESS et D. Guillemet.

## C. Evaluation du logiciel Gedivote

Depuis plusieurs années, des difficultés de lecture sont rencontrées sur le lecteur optique du site du campus. Ces derniers temps, l'incompétence du prestataire, la société IRIS, a été mise en cause. La société Gedivote utilisée par d'autres composantes a donc été contactée. Cette société est intervenue le 24 février pour présenter son logiciel de lecture et évaluer le fonctionnement du lecteur de copies. Le technicien présent a réussi à paramétrer le lecteur qui fonctionne de nouveau normalement. Le stock de copies de la société IRIS va donc pouvoir être écoulé.

La société Gedivote assurera désormais la maintenance et l'assistance pour les deux lecteurs optiques. Son logiciel sera acheté pour le lecteur du campus. A terme ce logiciel

devra être acheté pour le 2<sup>nd</sup> lecteur puisque le logiciel Optinotes développé par le service i-médias de l'UP ne sera pas utilisable sous Windows 11 et que la personne qui a développé ce logiciel n'est plus en poste.

Le coût pour cette année est de 9 600€ TTC (maintenance, assistance, logiciel et formation au logiciel). Une partie de cette somme passera sur le budget investissement ce qui limitera d'autres investissements. Le coût pour l'an prochain sera de 4 200€ TTC si le logiciel n'est pas acheté pour le lecteur du site du centre-ville.

Sans plus de mutualisation, c'est maintenant l'UFR qui doit directement payer la société Gedivote. Plusieurs composantes ayant recours à cette société, le directeur fera la demande aux autres composantes et à la présidence de l'UP de reconsidérer une mutualisation. Cette solution serait intéressante puisque le tarif du logiciel est dégressif si plusieurs sont achetés et que la dégressivité est appréciée à l'échelle de chaque contrat.

A noter que le logiciel Gedivote demandera plus de travail aux gestionnaires de formation puisqu'elles devront gérer des fichiers d'import/export des notes alors que le logiciel Optinotes permettait la saisie directe des notes dans Apogée.

En parallèle, le département de Psychologie continuera ses tests pour les QCM sur UPdago avec le concours du service informatique.

Le point Formation est avancé dans l'ordre du jour pour permettre l'intervention de la responsable du service scolarité qui doit partir avant la fin de la séance.

## 4. Point Formation

### A. Bilan des examens du 1<sup>er</sup> semestre

L'affichage des notes du 1<sup>er</sup> semestre était prévu pour le vendredi 10 février avant la pause pédagogique. Toutes les notes n'ont pu être affichées à cette date pour diverses raisons : absence d'une gestionnaire de formation sur les deux sites, notes rendues hors délai par certain.e.s enseignant.e.s, arrêts maladie d'enseignant.e.s-chercheur.r.se.s (toujours en cours pour certain.e.s donc les copies n'ont toujours pas été récupérées). A ce jour, il manque encore des notes non remises par des chargé.e.s de cours et quelques enseignant.e.s titulaires.

Bien qu'incomplet, l'affichage des notes s'est mieux passé cette année que l'an dernier et peut encore progresser au 2<sup>nd</sup> semestre. Le temps de correction des examens sera court mais les délais seront également courts pour les gestionnaires de formation pour la saisie des notes et les calculs des moyennes.

La responsable du service scolarité appelle à la vigilance pour les examens du 2<sup>nd</sup> semestre dans la gestion des chargé.e.s de cours qui diffère d'un département à l'autre et à bien redéfinir avec chaque gestionnaires de formation.

Du fait de la nouvelle offre de formation, cette année seuls les codes du logiciel Amétys sont utilisés et non ceux du logiciel Apogée. Les départements doivent veiller à supprimer les anciens codes Apogée des guides étudiants. Suite à des erreurs de maquettage des gestionnaires de formation, il est possible que toutes les notes n'apparaissent pas sur certains relevés de notes, mais la moyenne prend bien en compte toutes les notes. Ces erreurs seront réparées pour le 2<sup>nd</sup> semestre.

## B. Compte rendu des décisions de la Commission Formation extraordinaire du 23 février 2023

Une Commission Formation extraordinaire a été convoquée le 23 février pour examiner le calendrier pédagogique 2023-24.

Ce calendrier a été voté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et le Conseil d'Administration. La particularité de ce calendrier est de ne réserver qu'une seule journée aux réunions d'accueil, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre, et que le 1<sup>er</sup> semestre comporte 14 semaines. Il existe néanmoins une certaine souplesse d'organisation dans le respect du cadre général.

C'est pourquoi la Commission a voté les modifications suivantes :

- Les réunions de rentrée auront lieu du lundi 4 septembre au vendredi 8 septembre. Les réunions de mention auront lieu en début de semaine et celles consacrées à la présentation des parcours et options le jeudi et le vendredi.
- Les cours débiteront le lundi 11 septembre.

La 13<sup>e</sup> semaine de cours qui permet des rattrapages est maintenue avant la semaine d'examens du mois de décembre.

Il est convenu que les examens des UE4 et UE6 auront lieu en décembre et les examens des UE disciplinaires en janvier. Aucun cours ne devra être placé sur les semaines d'examens.

En revanche, aucun aménagement du calendrier n'est possible sur le 2<sup>nd</sup> semestre car il ne comporte que 13 semaines.

Le Conseil approuve à l'unanimité le calendrier proposé par la Commission Formation (Cf. annexe 1).

A noter que :

- Une vigilance sera de mise pour d'éventuels cours transversaux qui auraient lieu dans d'autres composantes ayant fait le choix de débiter leurs cours durant la semaine du 4 septembre.

- Les examens du 2<sup>nd</sup> semestre sont placés sur trois semaines car la 1<sup>ère</sup> semaine inclut des jours fériés. La 2<sup>nd</sup>e session n'est que de deux semaines car la part du contrôle continu intégral augmente.

- Depuis deux ans, la semaine de pause pédagogique du mois d'octobre a été avancée à la 1<sup>ère</sup> semaine des vacances scolaires afin qu'il y ait un nombre égal de semaines de cours avant et après. Cependant, le 1<sup>er</sup> novembre n'est ainsi plus inclus dans la pause pédagogique, ce qui impose un report des cours de cette journée en 13<sup>e</sup> semaine.

## C. Offre de formation 2023-24

Les assesseur.e.s remercient les équipes pédagogiques qui ont accompli un travail important sur leurs maquettes dans des délais très contraints. Les services scolarité et ressources humaines sont également remerciés pour leur toilettage des maquettes qui permettra de fluidifier le passage d'Amétys à Apogée et à Ose.

La Direction du Pilotage de la Formation a alerté en décembre dernier sur des non-respects du cadrage de certaines maquettes. La synthèse définitive a été communiquée au mois de février. Peu de formations étaient finalement concernées par une remise en conformité avec le cadrage. Pour les Pratiques Pédagogiques Diversifiées seules deux formations sont concernées : Histoire de l'art et archéologie et le master Mondes médiévaux. Concernant le rapport CM/TD, aucune formation n'a dû apporter de modifications. Les formations de

licence Philosophie et de master Psychologie ont été amenées à modifier leur volume horaire global.

Toutes les formations ont apporté des réponses aux demandes de correction.

L'offre de formation 2023-24 sera prochainement soumise au vote de la CFVU.

Le département de Philosophie remercie les assesseur.e.s pour leur implication dans ce dossier. Il regrette que les enseignant.e.s aient dû apporter des modifications à leur maquette dans des délais très courts. Des décisions pédagogiques importantes ont dû être prises dans l'urgence sans temps de concertation réel. Cela crée une souffrance au travail. Il est important de le dire ici pour que les services centraux de l'UP soient alertés.

Les assesseur.e.s ont déjà fait remonter ce problème de temps de réponse très court qui met les équipes pédagogiques en difficulté. Dans le cas du département de Philosophie, la DPF avait alerté dès le mois de décembre que le volume horaire de la licence n'était pas conforme, et le travail de mise en conformité aurait donc pu être anticipé.

L'assesseur précise qu'au-delà des chiffres, des argumentaires faisant valoir certaines spécificités sont également pris en compte.

#### D. Bilan de la certification PIX

La Commission numérique de l'UP a communiqué le bilan de la certification PIX (Cf. tableaux en annexe 2).

Le taux de présence des étudiant.e.s de SHA de 93% est très satisfaisant.

Cependant le taux d'échec de 15% est supérieur à la moyenne de l'UP qui est de 9%. Il peut en partie s'expliquer par le fait que ce chiffre prend en compte les étudiant.e.s qui n'ont pas passé la certification.

La note moyenne obtenue est de 257 alors que le minimum attendu est de 300.

Des cas de fraude ont été détectés. Des étudiant.e.s ont recherché les réponses sur internet. Les cas de fraude sont les plus nombreux en SHA.

Il est important de rappeler aux étudiant.e.s qu'un test de positionnement sur seize compétences doit être effectué et communiqué à l'UP. La certification consistant à vérifier que l'étudiant.e a le niveau renseigné dans son profil, il ne faut pas chercher à avoir un niveau supérieur au sien.

La certification PIX serait intégrée dans les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences en L3 dès l'an prochain. Il conviendra donc de réfléchir à la forme que l'on souhaite lui donner dans notre composante.

#### E. Résultats de l'enquête auprès des étudiant.e.s de L1 2021-22

L'Observatoire de la Réussite Et de la Vie Etudiante a réalisé une enquête sur les profils des étudiant.e.s entré.e.s à l'UP en 2021. Cette enquête permet de voir les parcours d'origine (néo-bachelier.e.s ou non, type de BAC, choix des spécialités), la ventilation par formation et la corrélation avec les résultats en fin de 1<sup>er</sup> semestre et en fin d'année.

Les résultats de cette enquête seront diffusés aux enseignant.e.s.

## 5. Point BIATSS

Les élu.e.s n'ont pas de communication à faire au Conseil.

## 6. Point étudiant

- L'association étudiante de Philosophie Passage a contacté un élu étudiant pour l'informer que la direction de l'UFR n'avait pas autorisé la tenue d'une conférence et d'un ciné-débat sur le thème de l'écologie politique qu'elle souhaitait organiser dans les locaux de l'UFR. L'élu interroge la direction sur le motif de ce refus.

Le directeur répond que le refus est motivé par le fait que cette manifestation ne s'inscrit pas dans le cadre de l'enseignement ou de la recherche et que le film qui devait être diffusé présente favorablement des actions contraires à l'état de droit, ce qui nécessiterait un débat contradictoire. Enfin, l'association s'associe à une association hors UP et la direction a donc besoin de la garantie que la sécurité des biens et des personnes sera assurée.

Le directeur regrette que l'association Passage n'ait pas contacté la direction directement pour réfléchir ensemble à l'organisation de ces événements.

Des élu.e.s s'inquiètent de l'interdiction de la tenue d'une manifestation sur la thématique de l'écologie sous le prétexte de ne pas accueillir de manifestation politique et par peur de possibles problèmes créés par des éléments extérieurs à l'UP. Ils.elles souhaitent que l'université reste un lieu d'échanges et de débats.

La responsable du service communication rappelle que la maison des étudiant.e.s offre des services aux associations étudiantes. Il est possible d'utiliser des salles dans ses locaux. Du personnel peut être présent en soirée.

- Retour sur l'affichage des notes du 1<sup>er</sup> semestre :

Les formations de master ont reçu leurs notes.

Des notes manquent encore pour des formations de licence. Les problèmes sont rencontrés en Archéologie et en Psychologie.

Une élue précise que le département d'Histoire de l'Art et Archéologie a rencontré des problèmes d'extraction de données avec le logiciel Apogée ce qui explique une partie des notes manquantes.

## 7. Prise en charge des frais de mission CNU

L'organisation du Conseil National des Universités est sous la responsabilité du ministère. Depuis plusieurs années, les universités avancent les frais de déplacements des élu.e.s au CNU puis se font rembourser par le ministère. Jusque-là l'UP appliquait des taux de remboursement proches de ceux du CNU. Lors du CA du 14 octobre 2022, l'UP a voté la réévaluation des montants maximums de remboursement pour ses missions propres pour tenir compte de l'inflation. Il existe donc maintenant un décalage avec les tarifs de remboursement CNU qui n'ont pas été réévalués (Cf. annexe 3).

Le service financier a alerté la direction sur des dépassements de remboursement potentiels si le taux de remboursement UP était appliqué aux déplacements CNU. Pour la 1<sup>ère</sup> vague, le

montant maximum du surcoût serait de 1 500€. Le cout réel mensuel, après retour des missions réalisées en janvier, est de 116€. Or le Conseil d'UFR a voté un budget 2023 très restreint suites aux restrictions budgétaires exceptionnelles de cette année qui impacte fortement le budget transversal. L'UFR n'a donc plus de marge de manœuvre et n'a pas les moyens de payer ce surcoût. Le directeur a informé les collègues membres du CNU de l'impossibilité de l'UFR de prendre en charge un complément de remboursement en appliquant le taux de remboursement de l'UP.

Depuis cette information, la direction a pris connaissance de la note relative à la prise en charge des frais de mission au sein de l'UP (dernière version votée au CA du 14/10/2023) disponible dans la rubrique DOM du portail ENT. Dans l'article 6.1 les taux de remboursement appliqués aux déplacements CNU sont ceux du CNU (Cf. annexe 4). L'UFR est donc tenue d'appliquer cette note signée par tous les missionnaires lors de leur demande d'OM. Aussi, il est impossible pour l'UFR de payer la différence entre le taux de remboursement du CNU et celui de l'UP.

Après échanges, le Conseil décide de rédiger un texte pour demander collectivement à la présidence de l'université de Poitiers de demander au ministère la révision à la hausse de ses taux de remboursement pour les déplacements liés au CNU.

Ce texte est adopté à l'unanimité.

Il est joint en annexe 5 de ce PV.

## 8. Point Relations internationales

### A. Accueil d'une délégation d'universités partenaires

Dans le cadre du programme Erasmus+ KA171, une délégation des universités partenaires d'Ouzbékistan, du Kazakhstan et du Kirghizistan a été reçue pendant une semaine à l'Université de Poitiers. Dans la matinée du vendredi 24 février 2023, l'assesseure Relations Internationales, l'assesseur Recherche et la responsable du service RI les ont accueilli.e.s pour leur présenter les départements, les diplômés et les unités de recherche de l'UFR SHA. La responsable de la BU Michel Foucault, Hélène Fortin, les a ensuite reçu.e.s pour une visite.

Il est possible que ces partenaires prennent ultérieurement contact directement avec les départements de formation et les unités de recherche.

### B. Dossiers Etudes en France niveau master

Depuis cette année, le nombre de candidat.e.s Etudes en France est précisé et inclus dans les capacités d'accueil des formations de master. Ces candidat.e.s sont désormais en concurrence sur un nombre de places limitées.

La Commission RI a décidé en séance du 2 février 2023 que, par souci d'équité entre ces candidat.e.s, tous les dossiers seront envoyés en même temps aux départements à la fin de la période de candidature, et non plus au fil de l'eau.

Au regard du calendrier Campus France, récemment révisé, le calendrier pour l'UFR SHA est le suivant :

- Envoi des dossiers aux commissions pédagogiques chargées des avis dans les départements le 3 avril
- Retour des avis au service RI au plus tard le 3 mai à 17h
- Réponse du service RI aux candidat.e.s du 4 au 12 mai

Ce calendrier sera communiqué aux référent.e.s RI et aux responsables des départements prochainement.

### C. Retour des notes des étudiant.e.s internation.aux.ales pour le 1<sup>er</sup> semestre

Le service RI a envoyé ce mercredi 1er mars un tableau intitulé « Situation de réception des notes au 28/02/2023 » aux référent.e.s RI des départements concernés pour réclamer les notes manquantes. Les étudiant.e.s ont urgemment besoin de leurs notes pour leur inscription au 2<sup>nd</sup> semestre dans leur université.

Pour rappel, la Commission RI a approuvé à l'unanimité l'adoption du principe de rattrapage pour les étudiant.e.s en mobilité entrante avec des modalités adaptées aux situations de ces étudiant.e.s et décidées par les enseignant.e.s (séance du 5 mai 2022).

## 9. Point Recherche

### A. L'Enveloppe Recherche Mutualisée

L'Enveloppe Recherche Mutualisée est une enveloppe de 30 000€ constituée par l'UFR à hauteur de 5 000€ et par les Unités de Recherche à hauteur de 25 000€, leur contribution étant calculée en fonction de leur taux moyen de non-exécution. Cette enveloppe sert à financer l'aide à la publication et les soutenances de thèse. C'est un système de mutualisation et d'entraide entre les UR.

Cette année, en raison des restrictions budgétaires, l'UP a réduit sa dotation à l'UFR SHA. Par contre, elle a augmenté sa dotation au budget recherche. Pour ces raisons, le Conseil, lors du vote du budget 2023 en séance du 15 décembre 2022, a décidé de supprimer la contribution de 5 000€ de l'UFR à l'ERM pour l'année 2023.

La Commission Recherche a donc dû statuer sur l'augmentation ou non de la participation des UR à l'ERM pour constituer l'enveloppe de 30 000€. La Commission a décidé que les UR augmenteraient leur contribution pour parvenir à un montant de 28 000€. L'ERM sera ensuite répartie comme suit : 6 000€ pour l'aide à la publication et 22 000€ pour le financement des soutenances de thèse.

### B. Regards croisés des sciences humaines et arts

Il est proposé un nouveau format pour communiquer sur l'apport des sciences humaines et sociales sur les thèmes d'actualité au sein de l'UFR et en-dehors de l'UP. Ce format de 15 ou 20 minutes devra être accessible au plus grand nombre avec un langage clair. Il sera diffusé en direct sur internet. Un projet de podcast est en cours.

Un appel à contributions sur les thématiques qui pourraient être abordées a été lancé aux UR. L'objectif est de pouvoir proposer un programme dès la rentrée.

### C. Journées jeunes chercheu.r.se.s

L'association étudiante JANUA qui regroupe des doctorant.e.s de plusieurs UR de SHA organise deux journées jeunes chercheu.r.se.s les 6 et 7 avril prochains sur le thème « La ville. Représentation, matérialité et spatialité ».

Prochains rendez-vous :

- Commission Formation jeudi 9 mars à 14h
- Commission Finances jeudi 23 mars à 14h
- Commission Recherche jeudi 6 avril à 14h
- Conseil d'UFR jeudi 27 avril à 14h

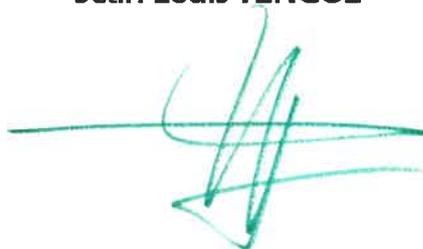
**Le responsable des services,  
Eric MARCEAU**



**La secrétaire de séance,  
Nadia SGOIFO**



**Le Directeur,  
Jean Louis YENGUÉ**



# ANNEXE 1

## Calendrier pédagogique 2023-24 suite aux modifications apportées en Commission Formation du 23 février 2023

Calendrier pédagogique année universitaire 2023/2024  
(voir note en bas de page)

- Cours
- Pause pédagogique UP
- Vacances scolaires
- J'été!

Soumis à l'avis de la CFVU du 26/09/2023 Avis du CSA du 20/09/2023  
Délibération du CA du 27/01/2023

Accueil des étudiants à partir du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023  
Date ou période d'Examens

2023							2024						
août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	
ma. 1	ve. 1	di. 1	me. 1	ve. 1	lun. 1	ve. 1	sa. 1	lun. 1	me. 1	sa. 1	lun. 1	me. 1	
me. 2	sa. 2	mar. 2	jeu. 2	sa. 2	ma. 2	di. 2	ma. 2	me. 2	jeu. 2	sa. 2	lun. 2	me. 2	
jeu. 3	di. 3	jeu. 3	ve. 3	di. 3	me. 3	jeu. 3	di. 3	jeu. 3	ve. 3	sa. 2	me. 3	jeu. 3	
ve. 4	ma. 4	ma. 4	sa. 4	ma. 4	jeu. 4	ma. 4	ma. 4	sa. 4	me. 4	jeu. 4	ve. 4	sa. 3	
sa. 5	me. 5	jeu. 5	di. 5	jeu. 5	ve. 5	ma. 5	me. 5	me. 5	jeu. 5	sa. 3	sa. 4	me. 4	
di. 6	jeu. 6	sa. 5	lun. 6	sa. 5	me. 6	jeu. 6	di. 6	sa. 5	me. 6	jeu. 5	me. 5	sa. 4	
me. 7	sa. 6	me. 7	ma. 7	me. 7	jeu. 7	me. 7	jeu. 7	me. 7	jeu. 6	me. 6	me. 6	sa. 5	
jeu. 8	di. 7	di. 7	me. 8	di. 7	me. 8	jeu. 8	me. 8	me. 8	jeu. 7	me. 7	me. 7	sa. 6	
sa. 9	me. 9	me. 9	jeu. 9	me. 9	jeu. 9	sa. 9	sa. 9	me. 9	jeu. 8	me. 8	me. 8	sa. 7	
me. 10	jeu. 10	jeu. 10	ve. 10	jeu. 10	me. 10	me. 10	me. 10	me. 10	jeu. 9	me. 9	me. 9	sa. 8	
di. 11	sa. 11	me. 11	sa. 11	di. 11	jeu. 11	di. 11	di. 11	jeu. 11	me. 11	me. 11	me. 11	sa. 9	
me. 12	sa. 12	me. 12	me. 12	me. 12	me. 12	me. 12	me. 12	me. 12	me. 12	me. 12	me. 12	sa. 10	
jeu. 13	di. 13	jeu. 13	jeu. 13	jeu. 13	jeu. 13	jeu. 13	jeu. 13	jeu. 13	jeu. 13	jeu. 13	jeu. 13	sa. 11	
sa. 14	me. 14	me. 14	me. 14	me. 14	me. 14	me. 14	me. 14	me. 14	me. 14	me. 14	me. 14	sa. 12	
me. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	jeu. 15	sa. 13	
di. 16	sa. 16	me. 16	sa. 16	di. 16	me. 16	me. 16	me. 16	me. 16	me. 16	me. 16	me. 16	sa. 14	
me. 17	sa. 17	me. 17	me. 17	me. 17	me. 17	me. 17	me. 17	me. 17	me. 17	me. 17	me. 17	sa. 15	
jeu. 18	di. 18	jeu. 18	jeu. 18	jeu. 18	jeu. 18	jeu. 18	jeu. 18	jeu. 18	jeu. 18	jeu. 18	jeu. 18	sa. 16	
sa. 19	me. 19	me. 19	me. 19	me. 19	me. 19	me. 19	me. 19	me. 19	me. 19	me. 19	me. 19	sa. 17	
me. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	jeu. 20	sa. 18	
di. 21	sa. 21	me. 21	sa. 21	di. 21	me. 21	me. 21	me. 21	me. 21	me. 21	me. 21	me. 21	sa. 19	
me. 22	sa. 22	me. 22	me. 22	me. 22	me. 22	me. 22	me. 22	me. 22	me. 22	me. 22	me. 22	sa. 20	
jeu. 23	di. 23	jeu. 23	jeu. 23	jeu. 23	jeu. 23	jeu. 23	jeu. 23	jeu. 23	jeu. 23	jeu. 23	jeu. 23	sa. 21	
sa. 24	me. 24	me. 24	me. 24	me. 24	me. 24	me. 24	me. 24	me. 24	me. 24	me. 24	me. 24	sa. 22	
me. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	jeu. 25	sa. 23	
di. 26	sa. 26	me. 26	sa. 26	di. 26	me. 26	me. 26	me. 26	me. 26	me. 26	me. 26	me. 26	sa. 24	
me. 27	sa. 27	me. 27	me. 27	me. 27	me. 27	me. 27	me. 27	me. 27	me. 27	me. 27	me. 27	sa. 25	
jeu. 28	di. 28	jeu. 28	jeu. 28	jeu. 28	jeu. 28	jeu. 28	jeu. 28	jeu. 28	jeu. 28	jeu. 28	jeu. 28	sa. 26	
sa. 29	me. 29	me. 29	me. 29	me. 29	me. 29	me. 29	me. 29	me. 29	me. 29	me. 29	me. 29	sa. 27	
me. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	jeu. 30	sa. 28	
di. 31	sa. 31	me. 31	sa. 31	di. 31	me. 31	me. 31	me. 31	me. 31	me. 31	me. 31	me. 31	sa. 29	

Le calendrier retenu a été établi sur la base des principes suivants:  
 - Présence au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre et au plus tard le 30 juin pour prendre en compte et les contraintes de job d'été et les contraintes des contrats locaux.  
 - La rentrée de l'année universitaire 2024 se fera le lundi 8 janvier. Les examens du semestre 1 ont lieu du lundi 18 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus.  
 - La rentrée de l'année universitaire 2024 se fera le lundi 8 janvier. Les examens du semestre 2 ont lieu du lundi 22 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus.  
 - Les examens de fin de cycle ont lieu du lundi 22 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus.  
 - Les examens de fin de cycle ont lieu du lundi 22 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus.  
 - Les examens de fin de cycle ont lieu du lundi 22 décembre 2023 au vendredi 12 janvier 2024 inclus.

20230112\_CalendrierPédagogique2023\_2024\_CA\_CPVU\_CVU\_VisiteanceCVU



## ANNEXE 2

### Bilan de la certification PIX

	nb candidats convoqués	nb candidats présents	Remplissage des sessions
SHA	738	690	93%
L&L	235	205	87%
Droit-86	351	333	95%
Sc.Eco	57	48	84%
FSS-16	30	19	63%
FSS	234	205	88%
SFA	576	536	93%
IAE	155	148	95%
MedPhar	85	85	100%
<b>Total</b>	<b>2461</b>	<b>2269</b>	<b>92%</b>

	nb candidats	score moyen	% de rejeté	nb rejeté
SHA	690	257	15%	104
L&L	205	276	8%	17
Droit-86	333	337	4%	13
Sc.Eco	48	306	6%	3
FSS-16	19	309	11%	2
FSS	205	289	13%	26
SFA	536	312	4%	23
IAE	148	268	6%	9
MedPhar	85	286	1%	1
<b>Total</b>	<b>2269</b>	<b>290</b>	<b>9%</b>	<b>198</b>

### ANNEXE 3

#### Les taux de remboursement des missions de l'Université de Poitiers et ceux du CNU

<b>Tableau récapitulatif des forfaits CNU et UP :</b>			
<b>NUITEE</b> (nuit + pdj + taxe séjour)	<b>FORFAIT CNU</b>	<b>FORFAIT UP</b> <b>marché</b> CA du 10/10/22	<b>ECART</b>
<b>PARIS</b>	110,00 €	150,00 €	40,00 €
<b>GRANDES VILLES*</b>	90,00 €	150,00 €	60,00 €
<b>RESTE DU TERRITOIRE</b>	83,00 €	100,00 €	17,00 €

\* Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille, Rennes)

## ANNEXE 4

### Note interne relative à la prise en charge des frais de mission au sein de l'université de Poitiers

#### 6 CAS PARTICULIERS

##### 6.1 FRAIS DE MISSION CNU (CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES)

Deux types de réunions CNU existent :

- Réunions des formations des sections CNU,
- Réunions de la commission permanente du CNU.

Les convocations doivent être jointes à l'état liquidatif transmis à l'Agence comptable.

Dans la mesure où la convocation du CNU autorise une arrivée la veille de la réunion, seront pris en charge le repas du soir et la nuitée. Pour les missions CNU, il est possible de réserver un hôtel hors marché dans la limite du forfait CNU, le ministère l'autorise.

*Concernant les réunions des formations des sections CNU :*

- Les frais de restauration sont remboursés au taux réglementaire de 17,50 € par repas.
- Les frais de transport sont remboursés sur justificatifs (originaux),
- Les frais de nuitée sont remboursés sur présentation des justificatifs comme suit :
  - Commune de Paris : 110 €
  - Grandes villes de + de 200 000 habitants (Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille, Rennes) et communes de la métropole du Grand Paris : 90 €
  - Hébergement sur le reste du territoire : 83 €

*Concernant les réunions de la commission permanente du CNU :*

- Les frais de restauration sont remboursés au taux réglementaire de 17,50 € par repas.
- Les frais de nuitée sont remboursés sur présentation des justificatifs comme suit :
  - Commune de Paris : 120 €
- Les frais de transport sont remboursés sur justificatifs (originaux), voir explications ci-dessus
  - Dans les 2 cas, le moyen de transport autorisé est la SNCF 2ème classe (arrêté du 20 décembre 2013 pris pour l'application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 article 3 : "Les transports

## **ANNEXE 5**

### **Texte adopté à l'unanimité par le Conseil sur les taux de remboursement CNU**

Le conseil d'UFR SHA alerte la présidente de l'Université de Poitiers sur la difficulté à laquelle les collègues qui siègent dans les sections du CNU sont confronté•es. Leurs remboursements sont inférieurs désormais au coût réel des frais qu'ils ont à engager pour siéger. Cette situation est inacceptable. Le conseil de l'UFR SHA demande à la présidente de l'université d'intervenir dans les meilleurs délais auprès du ministère pour que les niveaux de prise en charge permettent de couvrir la réalité des frais engagés par les enseignant•es-chercheurs et chercheuses.